

TARIFS 2019 / 2020

ADULTE (à partir de 16 ans) :

— Licence fédérale + Cotisation club	125€
— Licence fédérale + Cotisation club (2ème inscrit *)	110€
— Licence fédérale + Cotisation club (3ème inscrit *)	95€

JEUNE (moins de 16 ans) :

— Licence fédérale + Cotisation club	108€
— Licence fédérale + Cotisation club (2ème inscrit *)	93€
— Licence fédérale + Cotisation club (3ème inscrit *)	78€

CARTES DOUBLES FACE FFESSM/CMAS 12€
(À payer à l'obtention d'un niveau ou d'un examen)

* : Membre d'une même famille

ASSURANCE INDIVIDUELLE COMPLÉMENTAIRE

Pour se conformer à la loi (Code du sport du 27 août 2014 : Livre III, titre II, chapitre 1^{er}, article L321-4 : Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.), les responsables du Club vous informent de votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes, ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

Ils vous conseillent vivement de souscrire une assurance complémentaire substantielle en choisissant une des trois catégories proposées par le Cabinet LAFONT (Groupe AXA), assureur de la FFESSM.

Ces garanties vous sont détaillées dans la feuille qui vous est jointe avec ce formulaire.
Disponible sur le site du CPSMA : [Tableau des garanties](#)

Si les capitaux garantis en décès ou invalidités vous paraissent insuffisants et/ou pour informations supplémentaires, il vous suffit de contacter le Cabinet LAFONT, 52 Boulevard Clemenceau - 66000 PERPIGNAN - Tél. : 04 68 35 22 26 - Fax : 04 68 35 11 05 – e-mail : agence.jeanlafont@axa.fr - www.cabinet-lafont.com

PIÈCES A FOURNIR POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA LICENCE (qui tient lieu de carte d'adhérent)

- ✓ La présente fiche d'adhésion remplie et signée
- ✓ 1 photo d'identité
- ✓ Photocopie du dernier diplôme de plongée obtenu (passeport ou carte)
- ✓ 1 certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée de moins de 1 an (fournir une photocopie : vous conservez l'original)
- ✓ Le règlement de l'adhésion à l'ordre du C.P.S.M.A.
- ✓ **Pour les mineurs, le formulaire d'autorisation parentale rempli et signé**

**Pour faciliter le travail du secrétaire et du trésorier du club,
retournez s.v.p. ce document avant le 30 Octobre 2019**